



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 A 16H30

L'an deux mille vingt, le dix juillet à seize heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni en salle du conseil sur convocation légale du trois juillet deux mille vingt adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

Effectif légal : 15 - Quorum : 8 - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 15

Présents : GUEIT Laurent, HUNZIKER Olivier, CASSINOTO Jean-Luc, BONHOMME Jean, NEY Richard, VENTRE Sophie, BAGNIS Philippe, ROUSTAN Céline, GONTIER Martine, PELAUD Lucie, GAUD Laurence, FOLETTI Jean-Jacques, D'HABIT Pamela, LACATENA Jean-Marie, BLANC Pierre

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Lucie PELAUD.

D200710/01

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

VU le tableau du conseil municipal du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le maire est le président de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, elles sont convoquées et présidées par le vice-président ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

DECIDE de créer quatre commissions municipales composées comme suit

Commission	Finances Communication Vie du village	Service Technique Travaux Huilerie Associations Fêtes et cérémonies	Environnement Ecologie Forêt Agriculture Patrimoine Culture Sécurité Affaires juridiques	Urbanisme Affaires scolaires Sport Jeunesse
Vice-Président	HUNZIKER Olivier	CASSINOTTO Jean-Luc	BONHOMME Jean	NEY Richard
Membres	CASSINOTO Jean-Luc BONHOMME Jean BAGNIS Philippe GAUD Laurence BLANC Pierre	BAGNIS Philippe ROUSTAN Céline D'HABIT Pamela LACATENA Jean-Marie BLANC Pierre	BAGNIS Philippe GONTIER Martine PELAUD Lucie GAUD Laurence FOLETTI Jean-Jacques LACATENA Jean-Marie BLANC Pierre	VENTRE Sophie BAGNIS Philippe ROUSTAN Céline PELAUD Lucie D'HABIT Pamela

D200710/02

INDEMNITES DES ELUS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

VU les arrêtés municipaux du 20 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

CONSIDERANT que la commune compte 902 habitants au 1er janvier 2020 selon les chiffres de l'INSEE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) **FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes à 10,7 % de l'indice brut terminal ;**
- 2) **Dit que ces indemnités seront versées à compter du premier jour suivant la date de leur élection soit le 4 juillet 2020.**

D200710/03

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES

VU les articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Olivier HUNZIKER, Monsieur Philippe BAGNIS aux postes de membres titulaires et de Monsieur Jean-Luc CASSINOTO, Monsieur Jean BONHOMME et Madame Céline ROUSTAN aux postes de membres suppléants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

- 1) **NOMME Monsieur Olivier HUNZIKER, Monsieur Philippe BAGNIS aux postes de membres titulaires ;**
- 2) **NOMME Monsieur Jean-Luc CASSINOTO, Monsieur Jean BONHOMME et Madame Céline ROUSTAN aux postes de membres suppléants.**

D200710/04

SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral DCL/BERG/2020-234 du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner le 17 septembre 2020 dans les communes du département du Var en vue de l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT que la commune compte 902 habitants au 1er janvier 2020 selon les chiffres de l'INSEE, le conseil municipal doit procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Monsieur Jean BONHOMME, Monsieur Jean-Jacques FOLETTI, Madame Céline ROUSTAN et Madame Lucie PELAUD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Monsieur Laurent GUEIT, Monsieur Jean-Luc CASSINOTO et Monsieur Oliver HUNZIKER se portent candidats.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent GUEIT : 15 voix
- Monsieur Jean-Luc CASSINOTO : 15 voix
- Monsieur Oliver HUNZIKER : 15 voix

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Monsieur Jean BONHOMME, Monsieur Richard NEY et Madame Lucie PELAUD se portent candidats.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Jean BONHOMME : 15 voix
- Monsieur Richard NEY : 15 voix
- Madame Lucie PELAUD : 15 voix

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

D200710/05

CCAS : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal ;

CONSIDERANT que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;

CONSIDERANT que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

FIXE à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;

VU l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

CONSIDERANT que le maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste ;

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Monsieur Jean-Jacques FOLETTI, Madame Paméla D'HABIT, Monsieur Jean BONHOMME, Monsieur Richard NEY, Madame Lucie PELAUD

Le dépouillement du vote, a donné les résultats suivants

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire (bulletins blancs): 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 1

La liste composée de Monsieur Jean-Jacques FOLETTI, Madame Paméla D'HABIT, Monsieur Jean BONHOMME, Monsieur Richard NEY, Madame Lucie PELAUD a obtenu 15 voix.

Nombre de sièges attribués au quotient : 5
Reste : 0
Nombre de sièges attribués au plus fort reste : 0

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Monsieur Jean-Jacques FOLETTI, Madame Paméla D'HABIT, Monsieur Jean BONHOMME, Monsieur Richard NEY, Madame Lucie PELAUD

D200710/06

ASA DES ARROSANTS : REPRESENTANT DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner 1 représentant de la commune auprès de l'ASA des arrosants de Mazaugues ;
CONSIDERANT la candidature de Monsieur Pierre BLANC ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

NOMME Monsieur Pierre BLANC comme représentant de la commune auprès de l'ASA des arrosants de Mazaugues.

D200710/07

COMMISSION DE SUIVI DES SITES TITANOBEL : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir deux postes de délégués titulaires et deux postes de délégués suppléants ;
CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Jean BONHOMME et de Madame Martine GONTIER aux postes de délégués titulaires et de Madame Laurence GAUD et de Monsieur Philippe BAGNIS aux postes de délégués suppléants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Jean BONHOMME et de Madame Martine GONTIER aux postes de délégués titulaires au sein de la commission de suivi des sites Titanobel ;**
- 2) NOMME Madame Laurence GAUD et de Monsieur Philippe BAGNIS aux postes de délégués suppléants au sein de la commission de suivi des sites Titanobel.**

D200710/08

COMMUNES FORESTIERES DU VAR : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un poste de délégué titulaire et un poste de délégué suppléant ;
CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Marie LACATENA au poste de délégué titulaire et de Monsieur Pierre BLANC au poste de délégué suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Jean-Marie LACATENA au poste de délégué titulaire auprès des communes forestières du Var ;**
- 2) NOMME Monsieur Pierre BLANC au poste de délégué suppléant auprès des communes forestières du Var.**

D200710/09

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un poste de délégué titulaire et un poste de délégué suppléant ;
CONSIDERANT la candidature de Madame Laurence GAUD au poste de délégué titulaire et de Madame Martine GONTIER au poste de délégué suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Madame Laurence GAUD au poste de délégué titulaire auprès du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ;**
- 2) NOMME Madame Martine GONTIER au poste de délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.**

D200710/10

SICTIAM : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un poste de délégué titulaire et un poste de délégué suppléant ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Richard NEY au poste de délégué titulaire et de Madame Martine GONTIER au poste de délégué suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Richard NEY au poste de délégué titulaire auprès du SICTIAM ;**
- 2) NOMME Madame Martine GONTIER au poste de délégué suppléant auprès du SICTIAM.**

D200710/11

SIVED : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un poste de délégué ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Luc CASSINOTO au poste de délégué ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

NOMME Monsieur Jean-Luc CASSINOTO au poste de délégué auprès du SIVED.

D200710/12

SIVU DES ESPACES NATURELS DU MASSIF DE LA LOUBE: REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir deux postes de délégués titulaires et un poste de délégué suppléant ;

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Jean-Luc CASSINOTO et de Monsieur Pierre BLANC aux postes de délégués titulaires et de Monsieur Philippe BAGNIS au poste de délégué suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Jean-Luc CASSINOTO et Monsieur Pierre BLANC aux postes de délégués titulaires auprès du SIVU des espaces naturels du massif de la Loube ;**
- 2) NOMME Monsieur Philippe BAGNIS au poste de délégué suppléant auprès du SIVU des espaces naturels du massif de la Loube.**

D200710/13

SYMIELEC : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un poste de délégué titulaire et un poste de délégué suppléant ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Luc CASSINOTO au poste de délégué titulaire et de Monsieur Jean-Jacques FOLETTI au poste de délégué suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Jean-Luc CASSINOTO au poste de délégué titulaire auprès du SYMIELEC VAR ;**
- 2) NOMME Monsieur Jean-Jacques FOLETTI au poste de délégué suppléant auprès du SYMIELEC VAR.**

D200710/14

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS ET COURS D'EAU : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir deux postes de délégués titulaires et deux postes de délégués suppléants ;

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Jean-Luc CASSINOTO et de Monsieur Pierre BLANC aux postes de délégués titulaires et de Monsieur Jean-Marie LACATENA et de Madame Sophie VENTRE aux postes de délégués suppléants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- 1) NOMME Monsieur Jean-Luc CASSINOTO et de Monsieur Pierre BLANC aux postes de délégués titulaires au sein de la commission de suivi des sites Titanobel ;**
- 2) NOMME Monsieur Jean-Marie LACATENA et de Madame Sophie VENTRE aux postes de délégués suppléants au sein de la commission de suivi des sites Titanobel.**

D200710/15

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

CONSIDERANT que dans un souci de favoriser une bonne administration communale il y a lieu de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée du mandat ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

DECIDE de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;**
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dont le prix de vente est inférieur à 300 000 € ;**
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.**